



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 10 juin 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 02 juin 2025 Date d'affichage : 02 juin 2025
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de votants : 18
OBJET : Convention de partenariat 2025 avec la FACIM et l'Office de tourisme du pays d'Albertville : visites estivales de la centrale EDF

L'an deux mille vingt-cinq mardi dix juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

Présents : Mmes Jeannine CHAPUIS, Gaëlle CLERY, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY, Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Olivier MICHEL, Michel MONTET, Laurent SADY.

Absents : Mmes Sabrina BARBERO (procuration à Mme Laetitia VERCIN), Marie-Danielle DURAND (procuration à Mme Jeannine CHAPUIS), Corinne PAYOT.

Monsieur Michel LEMAIRE a été élu secrétaire de séance.

En 2025, la Fondation FACIM organise à nouveau en partenariat avec la mairie de La Bâthie et la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville, des visites de découverte de la centrale hydroélectrique EDF de La Bâthie à destination du public.

Afin de fixer les conditions d'organisation de ces visites de découverte, une convention de partenariat a été établie sur les bases suivantes :

Conditions de déroulement :

- 15 visites de la centrale tous les lundis et les mercredis, du 07 juillet au 27 août 2025 (sauf le 14/07)
- Durée 1h30, de 10H à 11H30
- Tarif 8 € (adultes et enfants de plus de 12 ans)
- Groupes de 7 à 10 personnes maximum – Visite accessible au public à mobilité réduite
- Interdit aux enfants de – 12 ans.

Volet financier :

- Facturation par la FACIM à la mairie des prestations des guides-conférenciers pour 114,95 € nets par visite soit un prévisionnel de 1 724,25 € ;
- Les recettes de billetterie encaissées par la Maison du Tourisme seront rétrocédées à la commune de La Bâthie moins une commission de 6 % au bénéfice de la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec la Fondation FACIM et la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville pour l'année 2025 dans les conditions indiquées précédemment.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

VOTE POUR : 18

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Pierre ANDRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20250610-D07_CM_10_06_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025